

BULLETIN D'INFOS



Commune de Pommeuse



»»» TRAVAUX DU PONT

RÉHABILITATION DU PONT DE FRANCHISSEMENT DU GRAND MORIN

Comme vous le savez, les travaux de réparation du pont du Bourg ont débuté le 25 septembre, voici le résumé des travaux réalisés sur le premier tiers de ce chantier estimé jusqu'au 05 avril 2023.

Le chantier a démarré par une semaine de mise en place : renforcement de la signalisation de la déviation, installation de la base vie sur le parking, fermeture du pont au public et à la circulation.

Puis les premiers travaux ont démarré : retrait du bitume, nettoyage de la structure et des appuis, réparations et consolidation des appareils d'appui, pose de planches pour la protection contre l'érosion.



Une fois toutes les réparations effectuées, le retrait des réseaux qui étaient sous le pont a débuté. Ceux-ci avaient déjà été détournés courant septembre, il s'agissait de retirer les tuyaux accrochés sous le pont.



Aujourd'hui le chantier suit son cours, toujours dans les temps car il n'y a aucun de jour de retard à déplorer. Le sablage du pont permettra de révéler l'état de la structure métallique et de savoir quelles parties pourront être conservées. Il s'agira ensuite d'effectuer les réparations et remplacements pour lesquels ces travaux ont été initiés. Une fois, ceux-ci effectués, le pont pourra être remonté.



ECLAIRAGE PUBLIC

Vous vous demandez pourquoi l'ampoule du lampadaire situé devant chez vous n'est toujours pas remplacé ?

>>> ON VOUS EXPLIQUE TOUT

La commune a souscrit un contrat d'entretien auprès d'un prestataire chargé du remplacement des ampoules défectueuses de notre système d'éclairage public. Ce contrat prévoit 4 passages par an.

Si une ampoule se met en défaut quelques jours avant la venue du technicien, le souci sera rapidement réglé, mais si cela arrive peu de temps après l'intervention, il faudra attendre son prochain passage. Voici pourquoi certains éclairages sont rétablis rapidement et d'autres en quelques jours, voir quelques semaines.

Vous comprendrez qu'il n'est pas envisageable de demander un déplacement à chaque fois qu'une défaillance est signalée. Cela engendrerait un coût bien trop élevé pour la commune.

C'est pourquoi, nous faisons appel à votre collaboration afin de tenir à jour l'inventaire des éclairages défectueux.

>>> QUE FAIRE SI VOUS CONSTATEZ UN LAMPADAIRE QUI NE FONCTIONNE PAS?

Signalez-le à la mairie par téléphone, par mail ou directement en mairie. N'oubliez pas de préciser le nom de la rue ainsi que le numéro du ou des lampadaires défectueux qui se trouve sur le poteau.

>>> QUE FAIRE SI VOUS CONSTATEZ UNE RUE, UN TRONÇON DE RUE OU UN QUARTIER DANS LE NOIR ?

De la même manière, nous comptons sur vous pour le signaler le plus rapidement possible en mairie. En prenant soin de préciser la rue ou le secteur géographique concerné, afin qu'un dépannage soit déclenché en urgence par le service d'astreinte de notre prestataire.

>>> ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNE DE POMMEUSE EN DATE DU 07/12/2023



Les éclairages publics de la commune de Pommeuse représentent environ 30% des dépenses en électricité, soit environ 30 000€

Le prix du kWh a augmenté "seulement" de 2,5 en moyenne grâce à l'ammortisseur d'électricité auquel la commune est éligible.

Grâce à la modification de la programmation des créneaux d'éclairage et à la réduction du nombre de points d'éclairage (1 sur 2) le coût de l'éclairage public a été contenu et a même diminué légèrement.

Par exemple : la place de Tresmes

septembre_octobre 2022	3761 kWh	568,28€
septembre_octobre 2023	2129 kWh	545,38€

INFLUENZA AVIAIRE

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filières de protection sur votre basse-cour ;
- assurer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Tous les élevages de volailles non commerciales doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune : www.monsieurmairie.agriculture.gouv.fr/ (Article du 24 février 2005 - www.agriculture.gouv.fr/)

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- limiter un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eau ou de terre, sans que ceux-ci soient, de plus collectés pour le nettoyage de votre élevage ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer le foin réservé à l'alimentation et le matériel utilisé pour votre basse-cour, ainsi que les produits vétérinaires, dans des lieux sécurisés, et ne transporter pas de produits vétérinaires ou de produits vétérinaires non autorisés de votre élevage à d'autres élevages ;
- ne pas transporter de produits vétérinaires ou de produits vétérinaires non autorisés de votre élevage à d'autres élevages ;
- ne pas transporter de produits vétérinaires ou de produits vétérinaires non autorisés de votre élevage à d'autres élevages ;
- ne pas transporter de produits vétérinaires ou de produits vétérinaires non autorisés de votre élevage à d'autres élevages ;

➔ <http://agriculture.gouv.fr/biosécurité-aviarie-strategie-gestion-avaries-avaires>

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filières de protection sur votre basse-cour ;
- assurer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Tous les élevages de volailles non commerciales doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune : www.monsieurmairie.agriculture.gouv.fr/ (Article du 24 février 2005 - www.agriculture.gouv.fr/)

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- limiter un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eau ou de terre, sans que ceux-ci soient, de plus collectés pour le nettoyage de votre élevage ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer le foin réservé à l'alimentation et le matériel utilisé pour votre basse-cour, ainsi que les produits vétérinaires, dans des lieux sécurisés, et ne transporter pas de produits vétérinaires ou de produits vétérinaires non autorisés de votre élevage à d'autres élevages ;
- ne pas transporter de produits vétérinaires ou de produits vétérinaires non autorisés de votre élevage à d'autres élevages ;
- ne pas transporter de produits vétérinaires ou de produits vétérinaires non autorisés de votre élevage à d'autres élevages ;
- ne pas transporter de produits vétérinaires ou de produits vétérinaires non autorisés de votre élevage à d'autres élevages ;

➔ <http://agriculture.gouv.fr/biosécurité-aviarie-strategie-gestion-avaries-avaires>

Par courrier du 1er décembre, nous avons été informés que, tout comme les années précédentes à la même époque, la situation sanitaire vis à vis de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) se dégrade à l'approche de l'hiver.

Depuis plusieurs semaines, des foyers d'IAHP sur des élevages de volailles ont été identifiés dans les pays suivant : Danemark, Allemagne, Pays-bas, Hongrie, Bulgarie et Italie.

Un premier foyer sur un élevage de dindes a été mis en évidence dans le Morbihan, le 27 novembre dernier. A proximité de cet élevage, un goéland mort porteur de l'IAHP a été retrouvé.

De fait, de plus en plus de cas d'oiseaux sauvages porteurs du virus de l'IAHP ont été signalés en Europe et en France depuis ces dernières semaines.

Il convient de limiter au mieux le risque de transmission de la maladie de l'avifaune vers les oiseaux domestiques (oiseaux d'ornement, basse cours) et d'élevages commerciaux.

Aussi, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a pris récemment la décision, par arrêté ministériel, d'élever le niveau de risque de négligeable à modéré.

Cette décision entraîne la mise en œuvre immédiate de mesures de prévention et de biosécurité renforcées par les détenteurs (professionnels ou non), en particulier :

- La mise à l'abri pour toutes les volailles dans les zones à risque particulier (ZRP)
- Des restrictions concernant le transport et l'utilisation d'oiseaux appelants (chasse)
- Des restrictions concernant les rassemblements de volailles et d'oiseaux captifs.

Ces mesures renforcées viennent en complément de la campagne de vaccination obligatoire lancée en France depuis le 1er octobre pour les élevages commerciaux détenant plus de 250 canards. La surveillance, la biosécurité et la vaccination sont des piliers complémentaires de la prévention de l'IAHP.

Si les élevages professionnels sont connus de l'État du fait de leur déclaration obligatoire auprès de la DDPP, ce n'est pas le cas des propriétaires d'oiseaux et de basse-cour, qui ont l'obligation de se déclarer auprès de leur mairie. Or, l'efficacité du dispositif repose sur la vigilance de l'ensemble des acteurs, y compris de ces détenteurs non professionnels.

Pour toute information à ce sujet, nous vous invitons à consulter le site du gouvernement : <https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-linfluenza-aviarie>.

Vous pouvez également consulter la fiche créée par l'école nationale vétérinaire

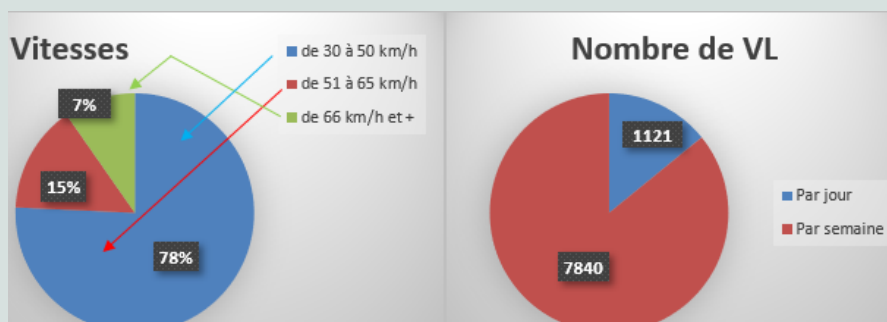
La commune a mis en place un formulaire (via son site) pour que toute personne possédant des animaux de basse-cour puisse se référencer auprès de la Mairie : Formulaire animaux basse cour.

PRÉSENTATION DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

L'équipe de la Police Municipale s'agrandit avec l'arrivée d'Hélène, comme Agent de Surveillance de la Voie Publique et de Cyril, agent de Police Municipal.
Bienvenue à nos deux nouveaux agents sur la commune.



SYNTHÈSE DES MESURES DY RADAR PÉDAGOGIQUE



Période du 01-09-23 au 29-11-23

Avenue de la Gare Zone 50 km/h
Vitesses moyennes (dans les deux sens)
Entre 43 et 67 km/h
Nombre de véhicules (dans les deux sens)
1521 par jour
9240 par semaine

AMÉAGEMENTS ROUTIERS

Monsieur le Maire a engagé une étude sur les risques routiers dans la commune.

Des aménagements possibles ont été identifiés et en concertation avec les services du département, nous avons installé un dispositif ayant pour vocation de réduire la vitesse rue de Paris.

Celui-ci est pour l'instant en phase expérimentale.

D'autres aménagements sont à l'étude et verront le jour progressivement dans les prochains mois.



L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE DE LA COMMUNE



Par arrêté municipal, il a été décidé d'éteindre un candélabre sur deux sur l'ensemble de la Commune du 1er octobre jusqu'au 20 mars 2024 de 00h à 5h.
L'arrêté municipal est consultable via le site de la Commune.

➤➤➤ REPAS DE FIN D'ANNÉE DES SENIORS

Le 19 novembre les aînés de Pommeuse se sont réunis autour d'un délicieux repas de fin d'année.

Cette journée a été marquée par des moments de convivialité, de partage et de plaisir.

Le repas a commencé dans une ambiance chaleureuse, avec tous les convives qui ont échangés anecdotes et souvenirs.

En cours de repas, une surprise a été réservée aux invités, en effet Julien et ses danseuses de "Danse Music Cie" sont venus nous montrer leur passion pour la danse et leur énergie contagieuse. Ils ont invité les aînés à se joindre à eux sur la piste de danse.

Les participants se sont prêtés au jeu avec enthousiasme en se laissant emporter par la musique entraînante.



LA VIE ASSOCIATIVE

➤➤➤ SARAH LEROY SACREE CHAMPIONNE DU MONDE!



La Commune félicite Sarah de l'association MX Butterfly pour son titre de championne du monde de Motocross junior 2023 en catégorie Sable.

➤➤➤ LA FLAMME SOUS L'ARC DE TRIOMPHE DU SOLDAT INCONNU

Les anciens Combattants de Pommeuse ont été invités par l'union Nationale des Anciens Combattants de Seine et Marne au ravivage de la flamme du soldat inconnu à l'Arc de Triomphe le samedi 23 Septembre.

Cette cérémonie s'est déroulée avec la présence de 105 porte-drapeaux de l'Île de France.

Notre commune était représentée par Mr HERRGOTT président de l'UNC Pommeuse et ses 2 porte-drapeaux, Jérôme VINCENT et Daniel HOMMERY.



➤➤➤ RETOUR SUR LA COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire, l'équipe municipale et l'association des anciens Combattants remercient les sapeurs-pompiers de Faremoutiers, les institutrices, le directeur de l'école, l'école de musique Musica'Pom ainsi que les gamins du Morin et les habitants pour leur participation active lors de cette commémoration.



➤➤➤ MOT DU PRESIDENT DES ANCIENS COMBATTANTS

Le président remercie les élus, les Anciens Combattants, le trésorier départemental du Souvenir Français Mr Philippe Jaulneau, les pompiers, la police municipale, une Pommeusienne participante au Service National Universel (SNU).

Cette année MUSICA POM' a participé à cette commémoration en interprétant les musiques officielles, accompagné par les élèves de l'école de Pommeuse pour la Marseillaise.

Encore bravo !



➤➤➤ LE CLUB DES LOISIRS A FÊTÉ NOËL AU PAYS DES CHÂTEAUX LE 6 ET 7 DÉCEMBRE.

Chambord, Amboise, Chenonceau, décorations somptueuses et féériques au milieu des sapins, fleurs naturelles et animaux fantastiques. La magie de Noël a fait briller nos yeux, nous a tous enchantés.

Nous garderons un merveilleux souvenir de ce Noël.



INFORMATION:

LE CLUB ORGANISE SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE MARDI

16 JANVIER 2024 À LA SALLE DES FÊTES DE POMMEUSE.

LA PRÉSIDENTE : MME HERRGOTT MARTINE

TEL : 06 25 48 38 08



»»» L'ÉCOLE LE CHAMP DU SEIGLE

LES POM'GAMES

Jeudi 29 juin, les enseignantes Mmes BOURGUIGNON et ACKER ont organisé les Pom'Games, séries de jeux en plein air en Anglais, au cours desquels les enfants se sont affrontés par équipe et dans la bonne humeur. Ils ont d'ailleurs tous obtenus des scores de champions.

Un grand merci aux sponsors de cette manifestation à savoir : Intermarché Faremoutiers, Société Nakota consulting, BSK Immobilier, pharmacie du Moulin, XP photo, Optique de Faremoutiers, Plaisir d'offrir, le panier discount.

Un grand merci également aux bénévoles présents. Précisons que le label EUROSCOL, qui valorise l'apprentissage renforcé des langues vivantes et l'ouverture Européenne, a été renouvelé pour notre école, ce qui témoigne de la belle implication des enseignantes de nos enfants. Bravo !



»»» FETE DE L'ÉCOLE



La kermesse de l'école a, à nouveau, eu un franc succès. Spectacle des enfants (danse, musique, chorale...), stands variés, jeux, buvette, c'est sous un grand soleil que s'est déroulée cette journée festive. Un grand merci aux parents d'élèves, à l'équipe enseignante, aux enfants et aux bénévoles pour ce magnifique moment.

►►► PROJET DANSE

Au cours de l'année scolaire passée, les élèves de plusieurs classes de maternelle et de primaire ont pu bénéficier d'une activité danse, sur plusieurs séances. Parmi les objectifs de cette activité, nous retrouvons le développement de l'imaginaire, le travail en groupe, s'exprimer à travers son corps et ses émotions, trouver sa place dans l'espace....

Les enfants ont présenté le fruit de leur travail au cours de la fête de l'école mais aussi pour les plus petits, au cours d'une représentation spécialement organisée pour les parents. Les plus petits comme les plus grands ont su nous transporter dans leur univers artistique, un régal ! Ce projet danse ,ainsi que le projet tennis,sont renouvelés pour l'année 2023/2024



LA VIE COMMUNALE

►►► LA COURSE ELLE ET LUI

Pour sa 9e édition, la course Elle et Lui a réuni presque une centaine de participants ! Un franc succès, et sous un beau soleil de surcroit !

Les binômes n'ont pas ménagé leurs efforts pour finir la course avec des temps de champions, tout cela dans une ambiance bon enfant et bienveillante.

C'est toujours un grand plaisir de se retrouver tous ensemble.



►►► FESTIVITES D'HALLOWEEN

Les 31 octobre et 1er novembre se sont déroulées les festivités d'halloween.

Nous avons pu profiter d'un magnifique feu d'artifice le 31 au soir, dans le thème d'halloween.

Le lendemain, petits et grands ont pu profiter de différentes activités ludiques, suivies d'un défilé et d'un goûter.



RETOUR SUR LES VACANCES CRÉATIVES

LES VACANCES CRÉATIVES À POMMEUSE !

Sorcières, fantômes, citrouilles et autres créatures d'Halloween ont été mis à l'honneur par ces ateliers. Il a été proposé un voyage jusqu'au Mexique pour découvrir le festif et coloré Dia de los Muertos. Un grand merci à Adeline .



MERCREDI 25 OCTOBRE
CONTE + ATELIER
3-6 ANS // DE 10H00 À 11H30 places limitées!

JEUDI 26 ET VENDREDI 27 OCTOBRE
CRÉATION DE MAQUILLAGE, DÉGŪSEMENT, DÉCOR
À PARTIR DE 6 ANS // 10H00 À 11H00
(PRÉVOIR LE PIQUE-NIQUE // GŪTTER OFFERT)

Infos et résa : 06 61 78 16 38
raconteusedart@gmail.com

LES PROCHAINES MANIFESTATIONS

